

Type d'intervention

Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire

Choisissez un élément Tazuila Ngamiak



Signatures des cosignataires

Cosignataires

Choisissez un élément Choisissez un élément
 Choisissez un élément Choisissez un élément



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe

PS / Tissières Isabel

Dépôt au nom d'une commission

Choisissez un élément

Signature du Président

Titre

Politique communale sur l'intégration

Texte de l'intervention

Par essence, notre pays, ce pays est un pays multiculturel. Cette diversité qui se moule dans notre Confédération constitue sa richesse. La matrice de ce pays est suffisamment capable d'intégrer et de gérer voire de diluer dans une alchimie, différentes cultures, différentes langues dans une même dynamique communale.

Donc, la question de l'intégration, de la cohésion sociale, de la vie en commun, de « vivre ensemble » sont des réalités propres à la politique communale.

L'intégration est toujours une combinaison de deux vecteurs. Le premier vecteur, c'est l'individu, le deuxième, c'est la société, chacun avec ses responsabilités propres. Aujourd'hui, je m'adresse à la société c'est-à-dire à la commune.

Je sais que des efforts sont faits en matière de l'intégration dans cette commune. Mais mon interpellation, vise à consolider davantage notre cohésion sociale, à pousser les politiques à se poser constamment cette question Comment faire pour que les gens de nos villages, des individus qui n'ont peut-être pas la même culture, qui ne sont pas de la même génération puissent cohabiter et vivre ensemble dans l'harmonie ?

Pour moi, un autre synonyme du mot 'intégration' est connexion. Beaucoup pendant ces élections m'ont dit « Nous voyons les politiques que pendant les joutes électorales. » Comment faire pour améliorer l'interconnexion des générations, des cultures, des communautés et des individus dans notre commune. Comment faire pour qu'il n'y ait point d'entités déconnectées de la société ? Ceci est de la responsabilité de nous les politiques.

Donc, l'intégration dont je parle aujourd'hui et qui fait l'objet de mon interpellation, c'est une intégration conjuguée, une intégration à trois dimensions qui ne peut pas être séparées l'une de l'autre.

1. Intégration intergénérationnelle c'est-à-dire la création d'un espace intergénérationnel. Comment réduire ce fossé intergénérationnel qui a tendance à se creuser.
2. Intégration des confédérés vivant dans notre commune. Comment les intéresser aux questions ou à la vie de la commune.
3. Intégration des différentes communautés, ce que j'appelle « Intégration interculturelle » c'est-à-dire la création d'espaces et des passerelles interculturelles. Comment réduire la peur de l'autre.

Je pense qu'il y a une politique globale communale qui tient compte de ses trois vecteurs d'intégration. Ma question est : Qu'est-ce qui se fait au niveau de notre commune en ce qui concerne cette intégration multidimensionnelle ? Quelles en sont les perspectives ?

Conclusion

Pour tout ce qui précède et selon l'art.34 du Règlement du Conseil général, nous aimerions que le Conseil municipal nous renseigne sur ce qui existe dans notre commune concernant la politique communale sur l'intégration.

Collombey-Muraz, le 20.03.2021

1^{er} signataire :

